

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2015

STATUT, ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 2812)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 2

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« - il est complété par une phrase ainsi rédigée : « Il est soumis pour avis à la chambre d'agriculture. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rajouter les chambres d'agriculture dans la boucle du schéma départemental, sachant que ces aires sont souvent construites sur ou à proximité d'espaces agricoles.